



Séance du 26/06/2025

Délibération N°260625/15

Nombre de membres en exercice :	47
Présents : ...	35
Excusés :	7
Pouvoirs : ...	5
Votants : ...	42

Le 26 juin 2025 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 19 juin 2025, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS à BARCELONNE DU GERS.**

Présents : Mrs et Mmes, ASSIBAT Marie, POMIES Claude, LAFFITTAU Corinne, MECHIN Isabelle, BARON Chrystelle, PELLARINI Philippe, MALHERBE Bernard, BARRAUD Danielle, DARRIEUMERLOU Nathalie, MARTI Jérémy, GACHIE Florence, SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DUCONGE Joëlle, CASTAING Marie Laurence, SAINT GENEZ Daniel, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, LAFARGUE Vincent, BRETHERS Philippe, BAQUIE Pascal, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, MADER Karl, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : DUBOSC Sonia, MARTIN Didier, BOP Philippe, CAZABAN Yves, DEHEZ Gérard, ROUABLE Hervé, PARGADE Jacques,

Pouvoirs : LAGRAVE Xavier à ASSIBAT Marie,
BARRAILH-LAFARGUE Vincent à POMIES Claude,
VACHER Béatrice à MARTI Jérémy,
LAFARGUE Lionel à BRETHERS Philippe,
SAINT GERMAIN Dominique à MADER Karl,



Objet : Acquisition de la parcelle cadastrée BZ 443 appartenant au réseau SNCF située boulevard de la Gare à Aire sur l'Adour

M. le Président informe l'assemblée qu'afin d'agrandir le parking du siège social de la Communauté de Communes situé au 7 boulevard de la Gare et d'améliorer les conditions d'entrée et de sortie du site, il convient que la Communauté de Communes procède à l'acquisition de la parcelle cadastrée BZ N°443 d'une superficie de 1076 m² au prix de 7.20 €HT le m².

Ce bien est destiné à l'exercice des compétences de la Communauté de Communes et relèvera de son domaine public conformément aux termes du 3ième alinéa de l'article L.2111-20 du Code des transports.

L'acquisition se fait en l'état, avec absence de déclassement.

Il est précisé que l'avis des domaines en date du 4 novembre 2024 estime la valeur vénale du bien à 7.50 € le m² avec une marge d'appréciation de 10% portant la valeur minimale de cession à 7 200 €, soit 6.75 € le m².

Par ailleurs, il est précisé que conformément aux conditions de vente communiquées par le vendeur, la Communauté de Communes prend également en charge les frais annexes suivants :

- Frais de géomètre : 2000 € HT
- Frais de réquisition de publication de transfert de propriété : 1000 €
- Frais de clôture défensive
- Frais de diagnostic ERP : 45 € TTC (coût du logiciel)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,

DECIDE de l'acquisition d'une parcelle sis Boulevard de la Gare à Aire sur l'Adour cadastrée section BZ n°443 d'une superficie de 1076 m², avant arpentage au prix de 7.20 €HT le m² à SNCF RESEAU pour un prix total de 7 747.20€ H.T avec constitution de deux servitudes grevant la parcelle acquise : une servitude de clôture défensive et une servitude de maintien d'un équipement de télécommunication ferroviaire. Les frais annexes précités seront pris en charge par la Communauté de Communes.

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents et notamment l'acte authentique de vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le président
Philippe BRETHERS